



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 17 septembre 2020

LA PRÉFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE : COVID-19 - DES MESURES COMPLÉMENTAIRES CONTRE LE REBOND DE L'ÉPIDÉMIE

La situation sanitaire dans le département de la Sarthe qui avait été marquée par une diminution puis une stabilisation ces dernières semaines, se dégrade à nouveau au regard des indices épidémiologiques publiés par Santé Publique France. En conséquence, le Préfet de la Sarthe est appelé à prendre de nouvelles mesures pour enrayer cette reprise de la pandémie. Il a décidé notamment, sur recommandation de l'ARS Pays de la Loire, d'interdire, les activités liées à la « fête des voisins », dans les lieux et espaces ouverts au public, le vendredi 18 septembre 2020.

Pour cette édition de la « fête des voisins », les organisateurs sont par ailleurs invités à limiter le risque de propagation du virus en annulant les événements festifs prévus dans les parties communes des immeubles d'habitation.

Face à la détérioration de la situation sanitaire, le Préfet de la Sarthe envisage de mettre en œuvre d'autres mesures administratives, pour adapter les réponses de protection de la population à cette reprise active de la circulation du virus.

Chacun doit adopter les bons gestes pour se protéger et protéger les autres. La santé de tous dépend du comportement citoyen de chacun d'entre nous.

Pour toute information sur la COVID-19 : www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr